

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 23 novembre 2017

- Suite à la demande de dérogation au repos dominical des salariés présenté par Mme VINCENT, gérante de l'Institut Brin de Beauté, le conseil municipal émet un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical pour les dimanches 24 et 31 décembre 2017.
- Monsieur le Maire présente le rapport de la commission d'appel d'offre concernant la construction d'un restaurant scolaire et d'une garderie. Après lecture de ce rapport les membres du conseil à l'unanimité autorisent Monsieur le Maire à signer les marchés ci-dessous listés :
 - Lot 1 : Gros Œuvre : Entreprise Vaudelin 5 bis, rue du stade 03220 Saint Léon pour 283 648.10 € HT
 - Lot 2 : Charpente bois : Entreprise Vallas et Fils 39, cité tardy 42 830 Saint Priest La Prugne pour 33 483.10 € HT
 - Lot 3 : Couverture métallique : Entreprise Suchet 51, rue de l'industrie 03 300 Cusset pour 79 082.27 € HT.
 - Lot 4 : Menuiserie Aluminium Serrurerie : Entreprise AMS Morette ZC cap nord 03 000 AVERMES pour 108 135.73 € HT
 - Lot 5 : Menuiserie intérieure Bois : Entreprise AMCD impasse de la scierie 03 260 Saint Germain des Fossés pour 39 148 .80 € HT.
 - Lot : 6 Plâtrerie Peinture Faux Plafonds : Entreprise Les 3P 2, le moulin 03 130 Le Pin pour 80 717.50 € HT.
 - Lot 7 : Carrelage Faïence Sols souples : Entreprise Carreaux 3000 7, rue blaise sallard 03 400 YZEURE pour 53 240.05 € HT.
 - Lot 8 : Plomberie Sanitaire Chauffage Ventilation : Entreprise Bourgogne 11, grande rue 03230 Thiel sur Acolin pour 129 990.56 € HT.
 - Lot 9 : Courants forts Courants Faibles : Entreprise CD'ELEC 27, quai de l'industrie 71 600 Paray le Monial pour 62 247.37 € HT.
- Monsieur le Maire présente une demande de subvention de l'école TIVOLI de Dompierre. Après discussion l'assemblée décide de verser une subvention de 50€ à l'école TIVOLI de Dompierre pour le voyage à la neige qui se déroulera du 3 au 6 avril 2018. En effet un élève de DIOU fréquente la classe ULIS de cette école.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que la mise en place des décorations de Noël aura lieu mardi 5 décembre.
- Une décision modificative est prise pour permettre la restitution des cautions versées par les locataires.
- La cérémonie des vœux est prévue le vendredi 12 janvier 2018 à la salle de spectacles.
- La prochaine réunion du conseil municipal est planifiée pour le vendredi 15 décembre à 18H.